

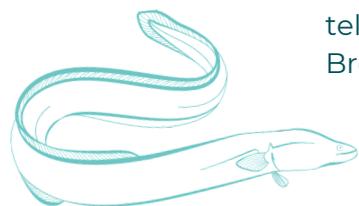
GUIDE MÉTHODOLOGIQUE POUR L'ACCÈS AUX DONNÉES / INFORMATIONS RELATIVES AUX POISSONS MIGRATEURS EN BRETAGNE

Pourquoi ?

Depuis 1994, de nombreuses données relatives à l'amélioration des connaissances et au suivi des populations de poissons migrateurs sont collectées en Bretagne principalement par les Fédérations de pêche de Bretagne, mais également l'INRAe, le MNHN, l'EPTB Vilaine et d'autres collectivités, ... L'association Bretagne Grands Migrateurs centralise, bancarise, valorise et met à disposition du public ces données dans le cadre de l'Observatoire des poissons migrateurs en Bretagne .



La Directive INSPIRE et la loi Lemaire de 2019 imposent la mise à disposition des données publiques. Les différents outils mis à disposition des acteurs en Bretagne facilitent l'accès et la mise à disposition de ces données notamment via des outils tels que Géobretagne, la plateforme régionale des données naturalistes en Bretagne ou encore l'Observatoire des poissons migrateurs en Bretagne.



A quoi sert-il ?

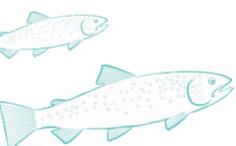
Ce document vise à faciliter la recherche des données et informations relatives aux poissons migrateurs des cours d'eau bretons disponibles sur le web.

A qui est-il destiné ?

Aux structures porteuses de SAGE, de contrats territoriaux, aux gestionnaires d'espaces naturels, aux bureaux d'études, aux collectivités, ...

Comment l'utiliser ?

Une fiche par donnée disponible déclinant le type de mise à disposition (données brutes, couches géographiques et/ou données valorisées, ...) associé au lien de téléchargement





SOMMAIRE

P3 - LES SUIVIS ET LES ÉTUDES MENÉS EN FAVEUR DES POISSONS MIGRATEURS EN BRETAGNE

- p 4 : Le suivi des migrations aux stations de comptage
- p 5 : Les indices d'abondance de juvéniles de saumon
- p 6 : Zones favorables à la croissance des juvéniles de saumon
- p 8 : Les indices d'abondance anguille
- p 9 : Le suivi de la reproduction des lamproies marines
- p 10 : Les rapports de suivi et d'études

P 11 - LES AIRES DE RÉPARTITION DES POISSONS MIGRATEURS SUR LES COURS D'EAU BRETONS

- p 12 : Répartition des saumons sur les cours d'eau bretons
- p 13 : Répartition des lamproies marines en Bretagne
- p 14 : Répartition des lamproies fluviatiles en Bretagne
- p 15 : Répartition des grandes aloses en Bretagne
- p 16 : Densités d'anguilles jaunes prédites en France Métropolitaine par le modèle EDA 2.2

P 17 - PÊCHE : LES CAPTURES DE POISSONS MIGRATEURS

- p 18 : Captures des anguilles jaunes par les pêcheurs amateurs aux lignes en eau douce
- p 19 : Le suivi national de la pêche aux engins (SNPE)
- p 20 : Le suivi des déclarations de captures des salmonidés migrateurs

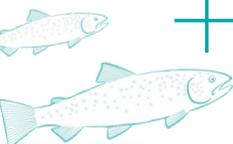
P 21 - LES OBSTACLES À L'ÉCOULEMENT

- p 22 : Le référentiel des obstacles à l'écoulement
- p 23 : Les actions "continuité" du Plan d'actions opérationnel territorialisé en Bretagne
- p 24 : La restauration de la continuité écologique sur les cours d'eau classés en liste 2 du classement L214.17

P 25 - BILAN ANNUEL DES ACTIONS MENÉES EN BRETAGNE EN FAVEUR DES POISSONS MIGRATEURS

P 26 - RÉGLEMENTATION ET GESTION RELATIVES AUX POISSONS MIGRATEURS

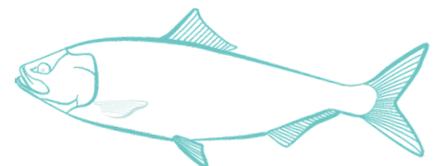
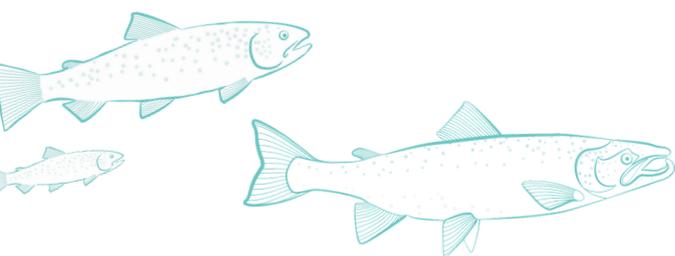
- p 27 : Le classement des cours d'eau au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement
- p 28 : La zone d'actions prioritaires Anguille
- p 29 : Ouvrages à enjeu essentiel du Plan de gestion des poissons migrateurs des cours d'eau bretons 2018-2023



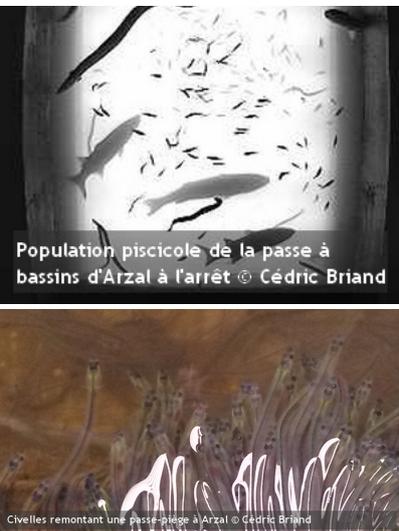
Les suivis et les études menés en faveur des poissons migrateurs en Bretagne



- p 4 : Le suivi des migrations aux stations de comptage
- p 5 : Les indices d'abondance de juvéniles de saumon
- p 6 : Zones favorables à la croissance des juvéniles de saumon
- p 8 : Les indices d'abondance anguille
- p 9 : Le suivi de la reproduction des lamproies marines
- p 10 : Les rapports de suivi et d'études



Le suivi des migrations aux stations de comptage



Les déplacements des migrateurs amphihalins sont observés au niveau des barrages. Des systèmes de comptage sont installés afin de suivre les flux de migration. Il s'agit de stations de contrôle des migrateurs ; on en compte 14 en Bretagne. Elles permettent d'estimer les quantités de migrateurs en montaison et en dévalaison sur 10 bassins versants.

De nombreux suivis des populations peuvent être réalisés grâce à ces données. Ils permettent non seulement de mieux connaître les espèces, mais aussi de suivre leur évolution : quantité de géniteurs, quantité de jeunes, périodes de migration, taille des individus, proportion de poissons issus d'élevage, etc. Autant d'informations qui serviront ensuite pour prendre les mesures nécessaires à leur sauvegarde.

Intitulé de la donnée : Passages annuels de poissons migrateurs aux stations de contrôle bretonnes depuis 1994

Description de la donnée : L'effectif annuel d'une espèce migratrice correspond au bilan migratoire c'est-à-dire au nombre d'individus compté dans le sens de la montée auquel est ôté celui compté dans le sens de la descente. Dans certaines conditions hydrologiques (débit, marée), un certain nombre de poissons peut échapper aux comptages. Selon les stations de contrôle, le bilan migratoire prend donc en compte l'échappement :

- Un effectif compté = effectif minimal
- Un effectif corrigé à dire d'experts
- Un effectif estimé : étude spécifique

Mise à jour : annuelle

Contact pour la ressource : Bretagne Grands Migrateurs

Mise à disposition de la donnée :

- donnée valorisée sous forme d'un indicateur
 - Saumon
 - Truite de mer
 - Civelles
 - Anguilles jaunes
- Lamproie marine
- Aloses
- Mulet porc
- couches géographiques (Géobretagne)
- *Données excel - sur demande*

Source de la donnée à citer : Bretagne Grands Migrateurs

Les indices d'abondance de juvéniles de saumon



Dans les secteurs favorables à la croissance des juvéniles de saumon, des pêches à l'électricité sont réalisées selon le protocole de pêche d'indices d'abondance de saumons. Cette méthode permet d'évaluer chaque année la réussite de la reproduction du saumon atlantique.

L'évaluation de la production de tacons est un paramètre essentiel. Il constitue un indicateur fiable qui répond à deux objectifs :

- suivre l'évolution de l'espèce,
- adapter les modalités de gestion.

Le suivi a débuté en 1997 sur 7 bassins versants (Leff, Trieux, Léguer, Aulne, Odet, Scorff, Blavet). Depuis 2012, 21 bassins versants sont prospectés : Couesnon, Gouët, Leff, Trieux, Jaudy, Léguer, Yar, Douron, Queffleuth, Penzé, Elorn, Mignonne-Camfrout-Faou, Aulne, Goyen, Odet, Aven, Ellé, Scorff, Blavet, Pont du Roc'h et Kergroix.

Intitulé de la donnée : Données de suivi des indices d'abondance de juvéniles de saumon sur les cours d'eau bretons

Description de la donnée : L'indice d'abondance correspond au nombre de tacons 0+ capturés en 5 min de pêche effective sur des secteurs favorables à la production de juvéniles. Il est pondéré par la surface en équivalent radiers-rapides - qui correspond aux surfaces de radiers, rapides et 1/5ème des plats - afin qu'il soit représentatif de la productivité du bassin.

Bassins versants : Couesnon, Gouët, Leff, Trieux, Jaudy, Léguer, Yar, Douron, Queffleuth, Penzé, Elorn, Mignonne-Camfrout-Faou, Aulne, Goyen, Odet, Aven, Ellé, Scorff, Blavet, Pont du Roc'h et Kergroix

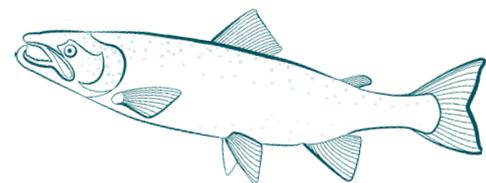
Mise à jour : annuelle

Contact pour la ressource : Bretagne Grands Migrateurs

Mise à disposition de la donnée :

- donnée valorisée sous forme d'un indicateur
- couches géographiques (Géobretagne)
- *Données excel - sur demande*

Source de la donnée à citer : BGM pour FDAAPPMA22, FDAAPPMA 35, FDAAPPMA 29, FDAAPPMA 56 et INRAe-U3E (Scorff)



Zones favorables à la croissance des juvéniles de saumon



Une cartographie des habitats de juvéniles de saumons a pour objectif de quantifier les différents types d'habitats disponibles sur un cours d'eau (rapide, radier, plat lent, plat courant et profond) afin d'avoir une estimation de la surface potentiellement disponible – donc des potentialités de production- pour les juvéniles de saumons. Les premières datent des années 1985 en Bretagne. Depuis, la quasi-totalité des cours d'eau avec un enjeu à saumon de la région a été cartographiée : 1 449 km de cours d'eau prospectés, 87 % des surfaces potentielles accessibles par le saumon cartographiées sur les 23 cours d'eau à saumon bretons, 3 millions de m² d'équivalents radier-rapide estimés.

Intitulé de la donnée : Données de cartographie des habitats de juvéniles de saumon en Bretagne

Description de la donnée : La cartographie des habitats de juvéniles de saumons distingue 5 grands types de faciès, définis à partir de critères visuels : la vitesse du courant et la profondeur moyenne.

Sur chaque faciès sont décrits :

- la granulométrie, facteur déterminant dans le grossissement des juvéniles,
- le recouvrement de la végétation aquatique
- l'ombrage

Bassins versants : Couesnon, Gouët, Leff, Trieux, Jaudy, Léguer, Yar, Douron, Queffleuth, Penzé, Elorn, Mignonne-Camfrout-Faou, Aulne, Goyen, Odet, Aven, Ellé, Scorff, Blavet, Pont du Roc'h, Kergroix, Loc'h

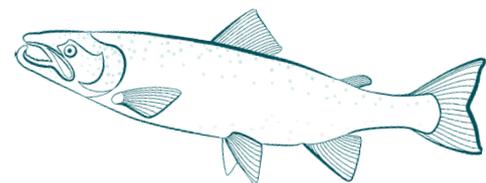
Mise à jour : lorsque nécessaire

Contact pour la ressource : Bretagne Grands Migrateurs

Mise à disposition de la donnée :

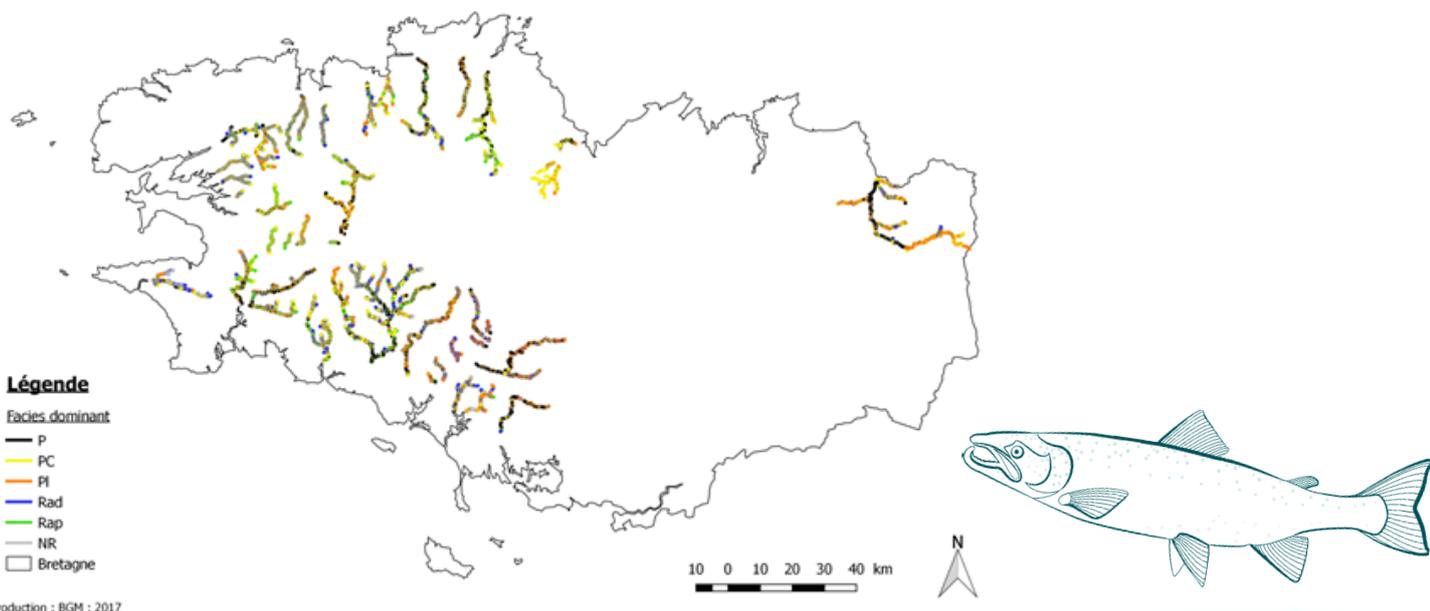
- [donnée valorisée sous forme d'un indicateur](#)
- [couche géographique \(Géobretagne\)](#).
- *Données excel - sur demande*

Source de la donnée à citer : Bretagne Grands Migrateurs



Cartographies disponibles par cours d'eau :

- [Couesnon aval \(BGM, 2017 issu des données collectées par CSP, 1993\).](#)
- [Couesnon amont \(BGM, 2017 issu des données collectées par FDAAPPMA 35, 2000\).](#)
- [Nançon \(BGM, 2017 issu des données collectées par FDAAPPMA 35, 2000\).](#)
- [Couesnon aval \(BGM, 2017 issu des données collectées par FDAAPPMA 35, 2015\).](#)
- [Gouët \(BGM, 2017 issu des données collectées par AAPPMA St Brieuc-Binic-Quintin, 1994\).](#)
- [Leff \(BGM, 2020 issu des données collectées par FDAAPPMA 22, 2018-2019\).](#)
- [Trieux \(BGM, 2017 issu des données collectées par FDAAPPMA 22, 1998\).](#)
- [Jaudy \(BGM, 2017 issu des données collectées par AAPPMA Pontrioux, 1993\).](#)
- [Léguer \(FDAAPPMA 22, 2017\).](#)
- [Yar \(BGM, 2017 issu des données collectées par Lannion Trégor agglomération, 2010\).](#)
- [Douron \(BGM, 2017 issu des données collectées par FDAAPPMA 29, 2004\).](#)
- [Queffleuth \(BGM, 2017 issu des données collectées par Syndicat mixte du Trégor, 2009\).](#)
- [Penzé \(BGM, 2017 issu des données collectées par FDAAPPMA 29, 2006\).](#)
- [Elorn \(BGM, 2017 issu des données collectées par FDAAPPMA 29, 2012\).](#)
- [Mignonne-Camfrout-Faou \(BGM, 2017 issu des données collectées par FDAAPPMA 29, 2011\).](#)
- [Aulne \(BGM, 2017 issu des données collectées par FDAAPPMA 29, 1996\).](#)
- [Goyen \(BGM, 2017 issu des données collectées par FDAAPPMA 29, 2005\).](#)
- [Odet \(BGM, 2017 issu des données collectées par FDAAPPMA 29, 1995\).](#)
- [Aven \(BGM, 2017 issu des données collectées par FDAAPPMA 29, 2004\).](#)
- [Stergoz \(BGM, 2017 issu des données collectées par FDAAPPMA 29, 2001\).](#)
- [Ellé \(BGM, 2017 issu des données collectées par FDAAPPMA 29, 2002\).](#)
- [Ellé \(BGM, 2017 issu des données collectées par FDAAPPMA 56, 2000\).](#)
- [Aër \(FDAAPPMA 56, 2017\).](#)
- [Inam \(FDAAPPMA 56, 2018\).](#)
- [Affluents de l'Inam \(FDAAPPMA 56, 2019\).](#)
- [Scorff \(BGM, 2017 issu des données collectées par INRA, 2010\).](#)
- [Temple \(BGM, 2017 issu des données collectées par FDAAPPMA 56, 2014\).](#)
- [Sarre-Kersalo \(BGM, 2017 issu des données collectées par FDAAPPMA 56, 2015\).](#)
- [Sebrevet-Brandifrou-Bieuzy \(\(BGM, 2017 issu des données collectées par FDAAPPMA 56, 2016\).](#)
- [Evel \(BGM, 2017 issu des données collectées par FDAAPPMA 56, 2013\).](#)
- [Tarun \(BGM, 2017 issu des données collectées par FDAAPPMA 56, 2013\).](#)
- [Kergroix-Pont du Roc'h \(BGM, 2017 issu des données collectées par INRA, 2003\).](#)
- [Loc'h \(BGM, 2017 issu des données collectées par INRA, 2014\).](#)



Les indices d'abondance anguille



Anguillettes © Nicolas Bourré



Pêche électrique d'indice d'abondance saumon © BGM

Depuis 2007, les FDAAPPMA échantillonnent les cours d'eau bretons pour suivre l'abondance et la colonisation des anguilles. Toutes les stations sont prospectées selon le protocole de pêche d'indices d'abondance anguilles, méthode dérivée des Echantillonnages Ponctuels d'Abondance (EPA) mise au point par l'Université de Rennes 1 (Pascal Laffaille), l'EPTB Vilaine (Cédric Briand), BGM (Marie-Andrée Arago et Gaëlle Germis) et l'OFB (Pierre-Marie Chapon) en collaboration avec les Fédérations de pêche bretonnes. Cette méthode permet de suivre les populations d'anguilles selon un plan d'échantillonnage déterminé par la largeur du cours d'eau. 30 points de 30 secondes minimum sont échantillonnés sur des secteurs où les hauteurs d'eau ne dépassent pas 60 cm.

Intitulé de la donnée : Données de suivi des indices d'abondance anguille sur les cours d'eau bretons

Description de la donnée : L'indice d'abondance anguille correspond au nombre moyen d'anguilles capturées par point d'échantillonnage, sur une station de pêche électrique.

Bassins versants : tous

Mise à jour : annuelle

Contact pour la ressource : Bretagne Grands Migrateurs

Mise à disposition de la donnée :

- donnée valorisée sous forme d'un indicateur
 - [suivi du recrutement annuel d'anguilles](#)
 - [suivi du front de colonisation des anguilles](#)
 - [suivi des abondances d'anguilles jaunes](#)
- [couches géographiques \(Géobretagne\)](#)
- *Données Excel - sur demande*

Source de la donnée à citer : BGM pour FDAAPPMA 22, FDAAPPMA 29, FDAAPPMA 35 et FDAAPPMA 56



Le suivi de la reproduction des lamproies marines



De grande taille, les nids de lamproies marines sont largement visible à l'œil nu, Ils constituent la base de suivi de la reproduction des lamproies marines.

En Bretagne, leur comptage est réalisé sur plusieurs bassins versants : Couesnon, Isole, Ellé, Scorff, Blavet, Kergroix, Loc'h, Sal, Liziec et Oust-Vilaine... Porté par les fédérations de pêche, l'INRAe ou des collectivités territoriales, il apporte de précieux indices sur :

- L'intensité de la migration des géniteurs
- La colonisation d'un bassin versant
- La transparence des obstacles à la migration

Intitulé de la donnée : Données de suivi des frayères à lamproies marines sur les cours d'eau bretons

Description de la donnée : Depuis 2008, des inventaires exhaustifs des nids de lamproies marines sont effectués chaque année. Leur nombre est renseigné par tronçon de cours d'eau.

Bassins versants : Couesnon, Isole, Ellé, Scorff, Blavet, Kergroix, Loc'h, Sal, Liziec et Oust-Vilaine

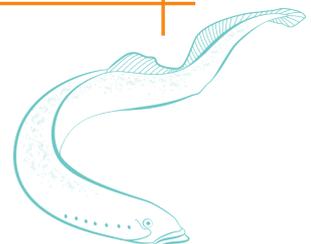
Mise à jour : annuelle

Contact pour la ressource : Bretagne Grands Migrateurs

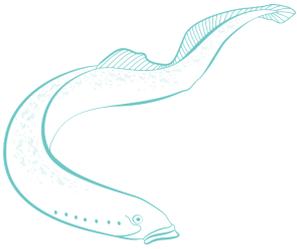
Mise à disposition de la donnée :

- donnée valorisée sous forme d'un indicateur
- couche géographique (Géobretagne).
- *Données Excel - sur demande*

Source de la donnée à citer : BGM pour FDAAPPMA 35, FDAAPPMA 56, INRAe, OFB et Quimperlé communauté

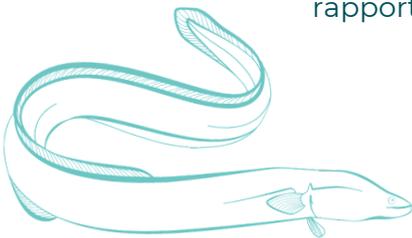


Les rapports de suivis et d'études



Tous les rapports de suivis et d'études sont téléchargeables sur le site Internet de l'Observatoire des poissons migrateurs en Bretagne : <http://www.observatoire-poissons-migrateurs-bretagne.fr/etudes-et-suivis-sur-les-poissons-migrateurs-en-bretagne-2017>

La recherche est facilitée avec un onglet « rechercher » et des filtres par année, par département et par espèce (onglet de droite). Les 10 derniers rapports disponibles sont affichés dans les onglets de gauche.



Accueil / Etudes et rapports / CPER_2008 / CPER_2008_56 / Synd-Scorff_2010_autorisation-Neuf

ETUDES ET RAPPORTS

10 par page

Publié - Le plus récent en premier

Les poissons migrateurs des cours d'eau bretons : retour sur les actions 2019

Catégorie : [Volet poissons migrateurs 2019](#)
Espèce(s) : Toutes espèces
Auteur : BGM
Année : 2019
Publié le : vendredi 25 septembre 2020

➤ PLUS D'INFOS

Gestion de l'anguille sur la Vilaine en 2019

Catégorie : [Volet poissons migrateurs 2019_56](#)
Espèce(s) : Anguille européenne
Auteur : EPTB Vilaine
Année : 2019
Publié le : jeudi 20 août 2020

➤ PLUS D'INFOS

Gestion de l'anguille sur la Vilaine en 2018

Rechercher un document

... taper votre texte

Bassin(s) versant(s)

Espèce(s)

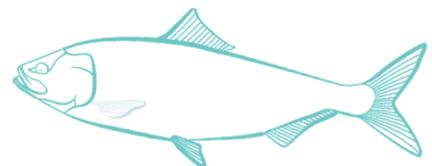
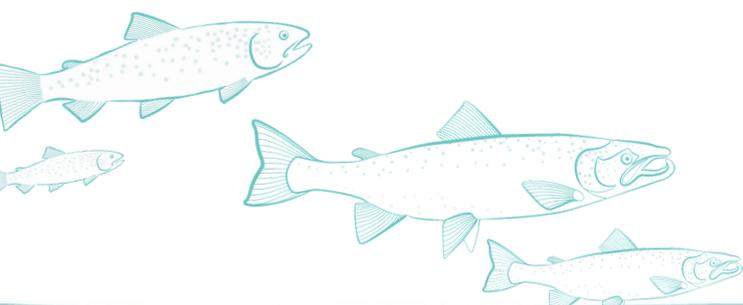
- Toutes espèces
- Truite de mer
- Saumon Atlantique
- Lamproie marine
- Anguille européenne
- Alose

Territoire

- Région Bretagne
- Côtes-d'Armor
- Finistère
- Ile-et-Vilaine
- Loire-Atlantique
- Morbihan

Année

De: Tous A: Tous



Les aires de répartition des poissons migrants sur les cours d'eau bretons



- p 11 : Répartition des saumons sur les cours d'eau bretons
- p 12 : Répartition des lamproies marines en Bretagne
- p 13 : Répartition des lamproies fluviatiles en Bretagne
- p 14 : Répartition des grandes aloses en Bretagne
- p 15 : Densités d'anguilles jaunes prédites en France Métropolitaine par le modèle EDA 2.2



Saumon mâle sur le Scorff capturé pendant une opération de comptage de nuit des géniteurs en décembre © Gaëlle Germis



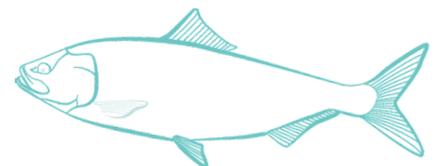
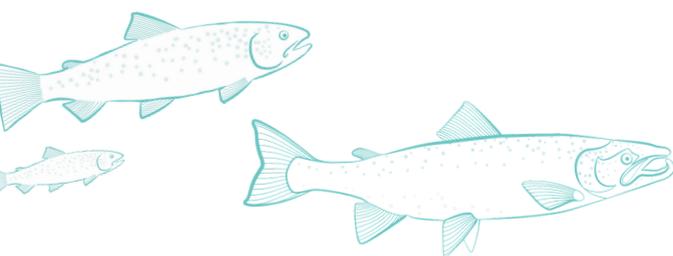
Lamproles marines sur frayère © FDAAPPMA 29



Anguille jaune © Gaëlle Germis



Alose © Eric Croguennec, SMATAH



Répartition des saumons sur les cours d'eau bretons



Le saumon atlantique fréquente la plupart des bassins versants situés à l'Ouest d'une ligne Saint-Brieuc (22) / Vannes (56). Au total, le saumon est présent sur 29 bassins versants et l'évolution de la population est suivie sur 23 bassins versants. La population située à l'Ouest de la Bretagne se distingue génétiquement de celle du Couesnon, fleuve qui conflue en baie du Mont-Saint-Michel dont la population fait partie de la souche bas-normande.

Intitulé de la donnée : Aire de répartition du saumon atlantique sur les cours d'eau bretons

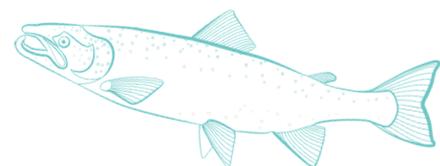
Description de la donnée : A partir de l'aire de répartition réalisée par l'OFB en 2012, la mise à jour du linéaire colonisé par le saumon de manière régulière et occasionnel a été coordonnée par BGM en 2020 et réalisée à partir des connaissances techniques des 4 Fédérations de pêche de Bretagne et de l'INRAe pour ce qui concerne le Scorff. Une fréquentation régulière sur le linéaire correspond à la présence de saumon 4 à 5 années sur 5 et une fréquentation irrégulière entre 1 à 3 années sur 5.

Mise à jour : lorsque nécessaire

Contact pour la ressource : Bretagne Grands Migrateurs

Mise à disposition de la donnée : • [couche géographique \(Géobretagne\)](#).

Source de la donnée à citer : Bretagne Grands Migrateurs



Répartition des lamproies marines en Bretagne



Smolts de lamproie marine © François Jossec



Lamproie marine à la station de vidéo-comptage d'Arzal © Cédric Briand

Les lamproies marines se répartissent sur les parties basses et moyennes de la plupart des bassins versants bretons : Couesnon, Trieux, Léguer, Aulne, Odet, Ellé, Scorff, Blavet ou encore la Vilaine. Certains fleuves ou parties de cours d'eau demeurent inaccessibles pour cette espèce en raison d'obstacles difficilement franchissables voire infranchissables.

Intitulé de la donnée : Aire de répartition des lamproies marines sur les cours d'eau bretons

Description de la donnée : Pour étudier la répartition des lamproies (lamproie marine & fluviatile), le pôle INRAE-OFB-Agrocampus Ouest-UPPA pour la gestion des migrants amphihalins dans leur environnement a réalisé en 2018 un inventaire national des données sur les aires de répartition et les abondances de ces espèces. L'ensemble de ces données a été stocké dans une base de données appelée Géolocalisation des Observations sur les Lamproies et les Aloses (GEOLA).

Mise à jour : lorsque nécessaire

Contact pour la ressource : Pôle OFB-INRAE-Arocampus Ouest-UPPA pour la gestion des migrants amphihalins dans leur environnement

Mise à disposition de la donnée : • [couche géographique \(Géobretagne\)](#).

Source de la donnée à citer : Pôle OFB-INRAE-Arocampus Ouest-UPPA pour la gestion des migrants amphihalins dans leur environnement



Répartition des lamproies fluviatiles en Bretagne



Sur le bassin Bretagne, l'aire de répartition de la Lamproie fluviatile est particulièrement réduite. Elle n'est retrouvée que sur le Couesnon où elle serait bloquée au Moulin de l'Angle à l'aval d'Antrain et où elle ne colonise aucun de ses affluents, et sur l'Arguenon jusqu'à sa confluence avec le Montafilan qu'elle remonte jusqu'à Camboeuf. Tous les fronts de colonisation sur ce bassin présentent un indice de confiance faible quant à la précision de leur positionnement. Historiquement, la lamproie fluviatile était également peu présente en Bretagne en comparaison avec la lamproie marine.

Intitulé de la donnée : Aire de répartition des lamproies fluviatiles sur les cours d'eau bretons

Description de la donnée : Pour étudier la répartition des lamproies (lamproie marine & fluviatile), le pôle OFB-INRAE-Arocampus Ouest-UPPA pour la gestion des migrants amphihalins dans leur environnement a réalisé en 2018 un inventaire national des données sur les aires de répartition et les abondances de ces espèces. L'ensemble de ces données a été stocké dans une base de données appelée Géolocalisation des Observations sur les Lamproies et les Aloses (GEOLA).

Mise à jour : lorsque nécessaire

Contact pour la ressource : Pôle OFB-INRAE-Arocampus Ouest-UPPA pour la gestion des migrants amphihalins dans leur environnement

Mise à disposition de la donnée : • [couche géographique \(Géobretagne\)](#).

Source de la donnée à citer : Pôle OFB-INRAE-Arocampus Ouest-UPPA pour la gestion des migrants amphihalins dans leur environnement



Répartition de la grandes aloses en Bretagne



En Bretagne, de belles populations colonisent l'aval de grands fleuves : l'Aulne, l'Ellé, le Blavet et la Vilaine. Mais, de petites populations sont observées sur le Gouët, le Trieux, le Léguer, l'Elorn, l'Odet ou encore le Scorff.

Certains fleuves ou parties de cours d'eau demeurent inaccessibles pour cette espèce en raison d'obstacles difficilement franchissables voire infranchissables.

Intitulé de la donnée : Aire de répartition des grandes aloses sur les cours d'eau bretons

Description de la donnée : Pour étudier la répartition des aloses (grande alose et alose feinte), le pôle OFB-INRAE-Arocampus Ouest-UPPA pour la gestion des migrants amphihalins dans leur environnement a réalisé en 2018 un inventaire national des données sur les aires de répartition et les abondances de ces espèces. L'ensemble de ces données a été stocké dans une base de données appelée Géolocalisation des Observations sur les Lamproies et les Aloses (GEOLA).

Mise à jour : lorsque nécessaire

Contact pour la ressource : Pôle OFB-INRAE-Arocampus Ouest-UPPA pour la gestion des migrants amphihalins dans leur environnement

Mise à disposition de la donnée : • [couche géographique \(Géobretagne\)](#).

Source de la donnée à citer : Pôle OFB-INRAE-Arocampus Ouest-UPPA pour la gestion des migrants amphihalins dans leur environnement



Densités d'anguilles jaunes prédites par le modèle EDA2.2



En Bretagne, les grands fleuves, comme l'Aulne, l'Ellé, le Blavet et la Vilaine, accueillent de belles populations d'aloses mais d'autres cours d'eau côtiers abritent de petites populations sur leur partie aval (Gouët, Trieux, le Leff, Léguer, l'Elorn, Goyen, Scorff, ...).

A l'heure actuelle, la principale menace demeure l'entrave à la libre circulation des populations d'aloses, dont les capacités de franchissement des ouvrages sont limitées, empêchant l'accès à des zones de reproduction nouvelles voire historiques.

Intitulé de la donnée : Densités d'anguilles jaunes prédites en France Métropolitaine par le modèle EDA 2.2 en 2012

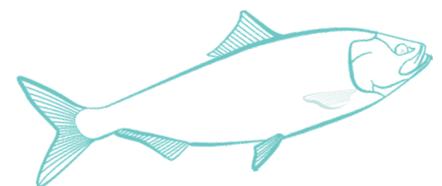
Description de la donnée : La couche SIG présente les densités d'anguilles jaunes (en anguille.100 m⁻²) prédites en France Métropolitaine par le modèle EDA 2.2 en 2012. EDA (Eel Density Analysis) est un outil de modélisation qui permet de prédire les densités d'anguilles jaunes et l'échappement d'anguilles argentées à partir des données des réseaux de pêches électriques. La version 2015 d'EDA (version 2.2) est basée sur un jeu de données de 24 541 opérations de pêches électriques contre 9556 pour la version EDA 2.1 de 2012. Les impacts anthropiques (pêche, obstacles, turbines) ont été intégrés.

Mise à jour : tous les 3 ans

Contact pour la ressource : EPTB Vilaine

Mise à disposition de la donnée : • [couche géographique \(Portail PONAPOMI\)](#).

Source de la donnée à citer : EPTB Vilaine



Pêche : Les captures de poissons migrateurs



- p 18 : Captures des anguilles jaunes par les pêcheurs amateurs aux lignes en eau douce
- p 19 : Le suivi national de la pêche aux engins (SNPE)
- p 20 : Le suivi des déclarations de captures des salmonidés migrants



Pêcheur à la mouche sur l'Odéet © Pierre Rigalleau



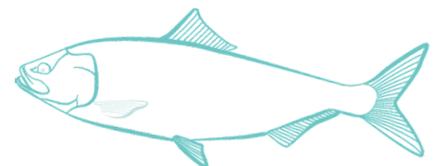
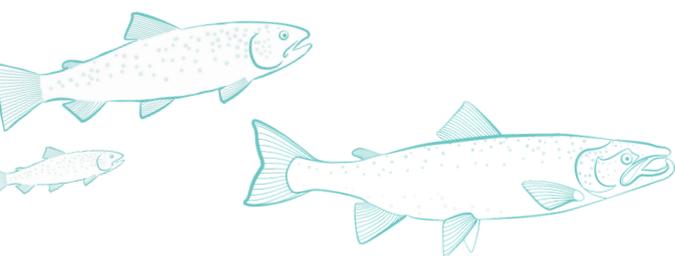
Saumon capturé à la ligne © Pierre Rigalleau



Truite de mer © Pierre Rigalleau



Pêcheur à la mouche sur un cours d'eau finistérien



Captures des anguilles jaunes par les pêcheurs amateurs aux lignes en eau douce



Les connaissances étant partielles sur l'estimation des prélèvements d'anguilles par les pêcheurs amateurs aux lignes en eau douce, Bretagne Grands Migrateurs, en collaboration avec les Fédérations de pêche de Bretagne, réalise depuis 2007 des enquêtes auprès des pêcheurs pour estimer les captures d'anguilles jaunes sur les cours d'eau bretons.

Les enquêtes ont été menées en 2008, 2010, 2012 et 2014 dans les 4 départements bretons. En 2009 et 2016, elles ont été reconduites dans les départements de l'Ille-et-Vilaine et du Morbihan. 2018 est la 7ème année de l'évaluation des captures, les enquêtes ont été menées dans le Morbihan, le Finistère et l'Ille-et-Vilaine.

Intitulé de la donnée : Captures annuelles des anguilles jaunes par les pêcheurs amateurs aux lignes en eau douce

Description de la donnée : Le protocole consiste à réaliser des enquêtes par le biais d'un questionnaire largement diffusé. Le principe de l'enquête est d'estimer les captures annuelles d'anguilles pour l'ensemble d'un département regroupant les pêcheurs en fonction de leur intérêt pour l'espèce. Les analyses statistiques sont issues d'un modèle linéaire généralisé (glm) avec un lien Poisson et une dispersion log-normale des résidus avec la variable explicative qui est la catégorie de pêcheurs. L'évaluation permet de quantifier le nombre et le poids d'anguilles capturées.

Mise à jour : tous les 2 ans

Contact pour la ressource : Bretagne Grands Migrateurs

Mise à disposition de la donnée : • [donnée valorisée sous forme d'un indicateur](#)

Source de la donnée à citer : Bretagne Grands Migrateurs



Le suivi national de la pêche aux engins (SNPE)



La loi dite « pêche » de 1984 définit l'organisation de la pêche en eau douce, qu'elle soit professionnelle ou amateur, ainsi que la gestion des ressources piscicoles, dans un objectif de préservation des milieux aquatiques et de protection du patrimoine piscicole. Cette loi est reprise dans le Code de l'environnement, qui précise en outre que « l'exercice d'un droit de pêche emporte obligation de gestion des ressources piscicoles ». Les conditions d'exercice du droit de pêche sont ainsi fixées et une partie des pêcheurs est alors soumise à des obligations de déclarations de leurs captures. L'Office français de la biodiversité (OFB) centralise ces déclarations.

Intitulé de la donnée : Données SNPE de 2009 à 2018

Description de la donnée : Les données des fichiers joints sont anonymisées et agrégées pour respecter le secret des affaires et la protection des données personnelles. Pour diffuser les données, il faut au moins, par secteur, 3 pêcheurs pour les professionnels et 5 pêcheurs pour les amateurs. Les données déclarées en base permettent en particulier de caractériser les efforts de pêche (lieux de pêche, matériel de pêche, ...) ainsi que l'importance des captures.

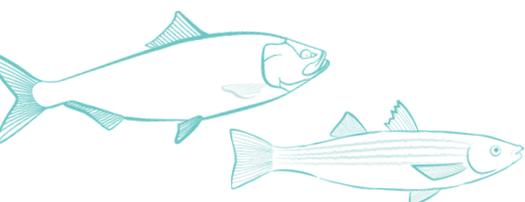
Mise à jour : annuelle

Contact pour la ressource : Office français de la biodiversité

Mise à disposition de la donnée :

- donnée valorisée sous forme d'un indicateur - anguille
- données Excel (portail PONAPOMI).

Source de la donnée à citer : Office français de la biodiversité



Le suivi des déclarations de captures des salmonidés migrateurs



Ce recensement permet au Centre National d'Interprétation des captures de salmonidés migrateurs (CNICS) de recueillir des écailles de salmonidés indispensables pour mieux comprendre leur histoire de vie. Il permet en outre d'obtenir des informations sur les fleuves colonisés par ces espèces ainsi que sur la dynamique des populations. Les déclarations de captures de saumons sont obligatoires contrairement à celles de truites de mer qui sont volontaires mais fortement recommandées.

Intitulé de la donnée : Données CNICS de suivi des déclarations de captures des salmonidés migrateurs

Description de la donnée : Chaque capture par la pêche à la ligne (professionnelle et amateur) est déclarée sur le site declarationpeche.fr auprès de la FNPF qui retransmet l'information au CNICS. Un prélèvement d'écailles accompagnent la déclaration. La lecture des écailles permet de connaître l'âge du poisson et de vérifier l'espèce.

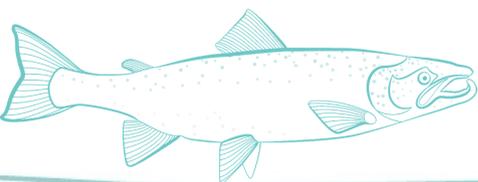
Mise à jour : annuelle

Contact pour la ressource : Centre National d'Interprétation des captures de salmonidés migrateurs (CNICS)

Mise à disposition de la donnée :

- donnée valorisée sous forme d'un indicateur
 - [saumon](#)
 - [truite de mer](#)
- [données Excel -2016 \(portail PONAPOMI\)](#)
- [rapports annuels du CNICS](#)

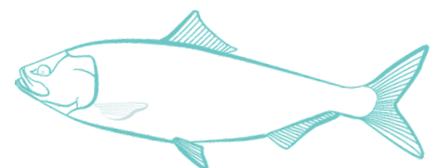
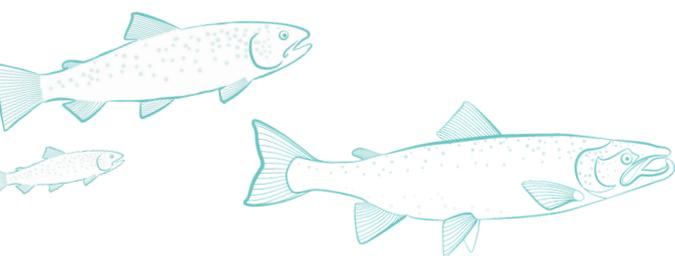
Source de la donnée à citer : Centre National d'Interprétation des captures de salmonidés migrateurs (CNICS)



Les obstacles à l'écoulement



- p 22 : Le référentiel des obstacles à l'écoulement
- p 23 : Les actions "continuité" du Plan d'actions opérationnel territorialisé en Bretagne
- p 24 : La restauration de la continuité écologique sur les cours d'eau classés en liste 2 du classement L214.17



Le référentiel des obstacles à l'écoulement (ROE)



© BGM



© BGM

Près de 2 500 seuils, barrages, écluses, moulins entravent les cours d'eau bretons. Ces ouvrages transversaux sont d'autant d'obstacles plus ou moins franchissables pour les poissons migrateurs amphihalins qui ont besoin de circuler librement entre l'eau douce et l'océan pour accomplir l'ensemble de leur cycle de vie. Les impacts des ouvrages sont multiples : blocage, retard à la migration, blessures, mortalités, dégradation des habitats favorables à la reproduction et à la vie des poissons.

Intitulé de la donnée : Obstacle à l'écoulement (métropole)

Description de la donnée : Le ROE renseigne les obstacles à l'écoulement connu à l'échelle du territoire national. La typologie des obstacles y est renseignée (barrage, seuil en rivière, obstacle induit par un pont...). Les données proviennent de l'application Géobs (Géoréférenceur des observations) pilotée l'OFB et y sont mises à jour quotidiennement

Mise à jour : en continu

Contact pour la ressource : Office français de la biodiversité

Mise à disposition de la donnée : • [couche géographique \(SANDRE\)](#).

Source de la donnée à citer : Office français de la biodiversité

Les actions "continuité" du Plan d'actions opérationnel territorialisé en Bretagne



Le SDAGE comporte un programme de mesures (PDM) qui identifie les actions-clés de nature réglementaire, financière ou contractuelle. Le plan d'actions opérationnel territorialisé (PAOT) est le volet opérationnel établi au niveau de chaque département, qui fournit le cadre de travail de chaque mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN).

Ces données représente les actions en faveur de la continuité écologique prévues en déclinaison du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne pour la période 2016-2021.

Intitulé de la donnée : PAOT - Continuité écologique / Actions prévues en Bretagne (échelle ouvrages)

Description de la donnée : Plan d'actions opérationnel territorialisé (PAOT) - Continuité écologique / Actions prévues en Bretagne (échelle ouvrages)

Constitution : ouvrages identifiés dans le référentiel des obstacles à l'écoulement (ROE) et ciblés par au moins une action du PAOT

Mise à jour : lorsque nécessaire

Contact pour la ressource : DREAL Bretagne / service patrimoine naturel

Mise à disposition de la donnée : • [couche géographique \(Géobretagne\)](#).

Source de la donnée à citer : DREAL Bretagne

La restauration de la continuité écologique sur les cours d'eau classés en liste 2 du classement L214.17



Sur le bassin Loire-Bretagne, le classement des cours d'eau a été publié le 10 juillet 2012 par le préfet coordonnateur de bassin et est entré en vigueur le 22 juillet 2012. Les ouvrages situés sur les cours d'eau classés en liste 2 doivent être mis en conformité dans un délai de 5 ans après la date de publication des arrêtés de classement.

En 2019, 62,7% des ouvrages situés sur les cours d'eau classés en liste 2 (ROE) sont considérés comme franchissables pour les poissons migrateurs ciblés par l'arrêté de classement. Depuis 2012, plus de 200 ouvrages ont été mis en conformité, soit plus de 25% des ouvrages répertoriés comme non conformes depuis la date d'entrée en vigueur de l'arrêté.

Intitulé de la donnée : Avancement de la restauration de la continuité écologique sur les cours d'eau classés en liste 2 du classement L214.17

Description de la donnée : Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions pour la restauration de la continuité écologique (PARCE), les services de l'Etat réalisent tous les ans un état d'avancement de la mise en conformité des ouvrages (base de données OSMOSE).
La donnée se réfère aux bases de données ROE (OFB), OSMOSE et "Actions" (BGM).

Mise à jour : annuelle

Contact pour la ressource : Bretagne Grands Migrateurs

Mise à disposition de la donnée : • donnée valorisée sous forme d'un indicateur

Source de la donnée à citer : Bretagne Grands Migrateurs

Bilan annuel des actions menées en Bretagne en faveur des poissons migrants



Intitulé de la donnée : Bilan annuel des actions menées en Bretagne en faveur des poissons migrants

Description de la donnée : L'objectif est de recenser les suivis et les études menés en Bretagne chaque année ainsi que de suivre les actions de restauration de la continuité écologique menés sur les cours d'eau classés en Liste 2, sur la ZAP Anguille et les obstacles définis dans le PLAGEPOMI considérés comme à enjeux essentiel pour la restauration des poissons migrants.

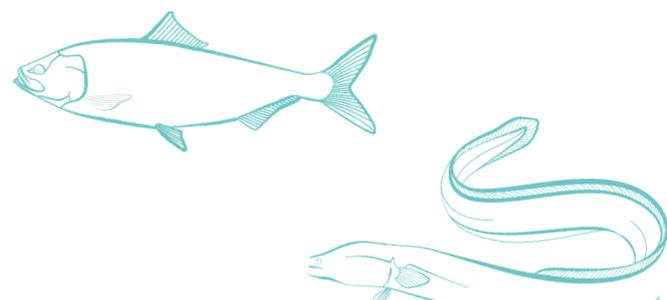
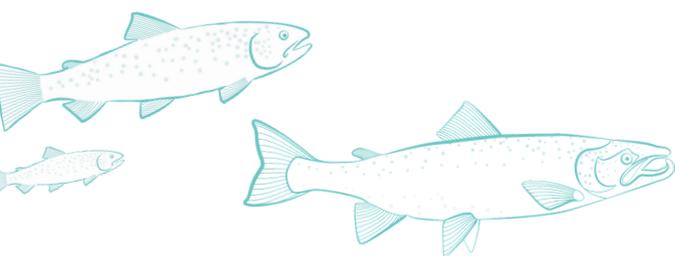
Mise à jour : annuelle

Contact pour la ressource : Bretagne Grands Migrateurs

Mise à disposition de la donnée :

- rapports annuels
 - 2015 - 2017 - 2019
 - 2016 - 2018
- donnée valorisée sous forme d'un indicateur (*bilan financier à venir*)

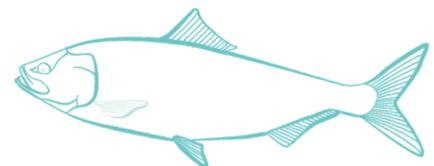
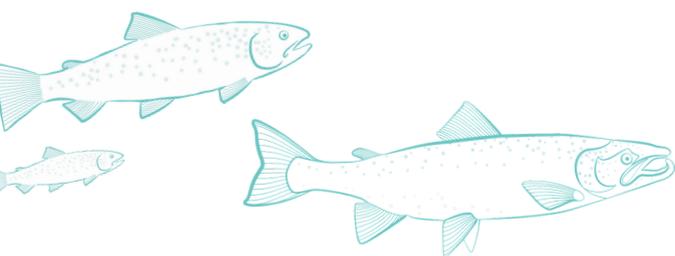
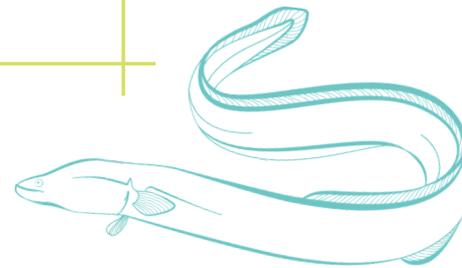
Source de la donnée à citer : Bretagne Grands Migrateurs



Réglementation et gestion relatives aux poissons migrants



- p 27 : Le classement des cours d'eau au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement
- p 28 : La zone d'actions prioritaires Anguille
- p 29 : Ouvrages à enjeu essentiel du Plan de gestion des poissons migrants des cours d'eau bretons 2018-2023



Le classement des cours d'eau au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement

En vue de restaurer le bon état écologique des cours d'eau prévu par la directive cadre sur l'eau, la loi sur l'eau de 2006 a induit un système de classement des cours d'eau en deux listes :

- La liste 1 empêche la construction de tout nouvel obstacle n'assurant pas la continuité écologique (préservation) ;
- La liste 2 impose aux ouvrages existants la mise en place de mesures correctrices de leurs impacts sur la continuité écologique (restauration).

Sur le bassin Loire-Bretagne, le classement des cours d'eau a été publié le 10 juillet 2012 par le préfet coordonnateur de bassin et est entré en vigueur le 22 juillet 2012. Les ouvrages situés sur les cours d'eau classés en liste 2 doivent être mis en conformité dans un délai de 5 ans après la date de publication des arrêtés de classement.



Intitulé de la donnée : Procédure de classement L 214-17 du code de l'environnement

Description de la donnée : Les données ont été construites à partir de la BD Carthage et complétées au niveau local pour certains départements. Ces données illustrent, à titre d'information, les arrêtés du 10 juillet 2012 portant sur la liste 1 et sur la liste 2 des cours d'eau, tronçons de cours d'eau ou canaux classés au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement. Elles n'ont pas de valeur juridique et ne sont pas opposables aux actes liés à la police de l'eau.

Mise à jour : Lorsque nécessaire

Contact pour la ressource : DREAL Centre-Val de Loire, DREAL de bassin Loire-Bretagne

Mise à disposition de la donnée : • [couches géographiques \(CARMEN\)](#).

Source de la donnée à citer : DREAL Centre-Val de Loire, DREAL de bassin Loire-Bretagne



La zone d'actions prioritaires Anguille

Dans le cadre du règlement européen de reconstitution du stock d'anguilles européennes, le plan de gestion de l'anguille mis en œuvre en France vise à préciser les mesures de réduction des principaux facteurs de mortalité sur lesquels il est possible d'agir à court terme, notamment vis-à-vis de la circulation de l'espèce, aussi bien en montaison qu'en dévalaison. Le plan d'action comprend la mise en évidence de « la Zone d'Actions Prioritaires » (ZAP), qui se veut une démarche d'analyse spatiale qui doit permettre de prioriser les actions sur les ouvrages au sein de chaque bassin. En Bretagne, 350 ouvrages ont été définis dans la ZAP.

Intitulé de la donnée : Zones d'actions prioritaires bretonnes en faveur de l'anguille

Description de la donnée : Dans le cadre du règlement européen de reconstitution du stock d'anguilles, la France a mis en place un plan de gestion anguille caractérisé par la définition d'une Zone d'Action Prioritaire (ZAP). En Bretagne, la ZAP s'étend sur 646 sous-bassins. Ils ont fait l'objet d'une cartographie en 2007 par l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

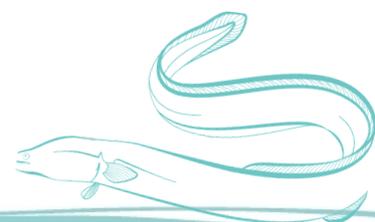
Mise à jour : Lorsque nécessaire

Contact pour la ressource : Bretagne Grands Migrateurs

Mise à disposition de la donnée :

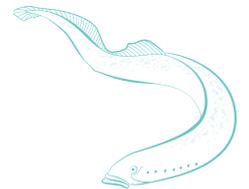
- [couche géographique \(Géobretagne\)](#).
- [Plan de gestion Anguille - UGA Bretagne](#)

Source de la donnée à citer : Office français de la biodiversité (OFB)



Ouvrages à enjeu essentiel du Plan de gestion des poissons migrateurs des cours d'eau bretons 2018-2023

Afin d'aider les acteurs des territoires (services de l'Etat, structures de bassins versants, collectivités, ...) à construire leurs stratégies d'intervention pour satisfaire aux objectifs en matière de rétablissement des continuités écologiques sur les cours d'eau, le Comité de gestion des poissons migrateurs (COGEPOMI) des cours d'eau bretons a souhaité établir dans le cadre de la révision du Plan de gestion des poissons migrateurs (PLAGEPOMI) pour la période 2018-2023 une liste d'ouvrages à enjeu essentiel pour le rétablissement de la libre circulation des poissons migrateurs amphihalins aussi bien à la montaison qu'à la dévalaison.



Intitulé de la donnée : liste des ouvrages à enjeu essentiel pour la libre circulation des poissons migrateurs amphihalins du PLAGEPOMI 2018-2023

Description de la donnée : Cette liste n'a pas de portée réglementaire nouvelle puisque la majeure partie des ouvrages sont déjà concernés par les obligations prévues à l'article L. 214-17 du code de l'environnement. Elle n'a pas non plus de vocation opérationnelle. C'est une proposition de priorisation du COGEPOMI par rapport aux enjeux pour les poissons migrateurs visant à éclairer les acteurs du territoire sur les priorités d'action à engager.

Mise à jour : Lorsque nécessaire

Contact pour la ressource : Bretagne Grands Migrateurs

Mise à disposition de la donnée : • [PLAGEPOMI des cours d'eau bretons 2018-2023](#)

Source de la donnée à citer : COGEPOMI des cours d'eau bretons

